

République Française



Ville de Draguignan

N°2019-092

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE :
DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 13 mai 2019

L'An deux mille dix-neuf et le treize mai à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, STÉPHAN CÉRET, JEAN-YVES FORT, GRÉGORI LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à CHRISTINE PRÉMOSELLI, JENNIFER PAILLAUX à RICHARD STRAMBIO, JEAN-JACQUES LION à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le :

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Par délibération n° 2016-141 en date du 22 novembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature du contrat de délégation de service public de la fourrière automobile avec la société DEJEAN Dépannage Auto sise 301 voie Georges Pompidou à Draguignan et décidé de lui confier l'exploitation dudit service public, pour une durée de trois années à compter de la date de notification du contrat, dans les conditions prévues par ce dernier.

Ce contrat arrivera à terme le 1^{er} décembre 2019.

Afin d'assurer cette mission, il est nécessaire de relancer une procédure de délégation de service public.

Le montant des opérations de mise en fourrière est estimé à 30 000 € TTC par an environ (au vu du bilan annuel des opérations exécutées ces trois dernières années), de telle sorte qu'une procédure de délégation de service public peut être mise en œuvre en application de l'article R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la gestion déléguée de l'activité « Fourrière automobile » à un opérateur privé qui sera chargé de l'ensemble des opérations matérielles de mise en fourrière ;
- approuver le lancement d'une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique, pour une durée de trois années ;
- autoriser Monsieur le Maire à initier l'ensemble des démarches utiles au lancement de ladite procédure.

L'assemblée délibérante sera ultérieurement amenée à se prononcer sur le choix du délégataire et les termes du contrat à intervenir et à autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le principe de la gestion déléguée de l'activité « Fourrière automobile » à un opérateur privé qui sera chargé de l'ensemble des opérations matérielles de mise en fourrière ;
- approuve le lancement d'une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article R. 3126-1 et suivants du Code de la commande publique, pour une durée de trois années ;
- autorise Monsieur le Maire à initier l'ensemble des démarches utiles au lancement de ladite procédure.

Fait à Draguignan, le 13 mai 2019.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan